

## Octobre 2023

Anciens Combattants Canada (ACC), les Forces armées canadiennes (FAC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) souhaitent vous informer des changements suivants au Programme de choix (PDC) 03 — Services audiologiques qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Les changements suivants entrent en vigueur le 1 <sup>er</sup> novembre 2023		
Code d'avantage	Description	Révision
327001	CROS / BI-CROS SANS FIL	Nouveau nom (FAC) Nouveau code d'avantage (GRC)
327015	CROS	Annulé
327017	BI-CROS	Annulé

Les fournisseurs doivent facturer le tarif le moins élevé demandé à leurs patients payant comptant pour le même service ou produit, jusqu'au tarif maximal indiqué dans le tableau des avantages.

Pour obtenir des renseignements sur les frais et les exigences en matière de soumission de demandes de règlement, veuillez consulter l'entente de soumission des demandes de règlement et les autres documents informatifs en visitant le www.cbmedavie.ca et en cliquant sur le lien Professionnels de la santé. Vous pouvez également accéder à notre site Web pour :

- vous inscrire au portail sécurisé des fournisseurs électroPaie en cliquant sur Inscription et mise à jour;
- vous inscrire au dépôt direct;
- consulter les guides des fournisseurs et les tableaux d'avantages, télécharger les calendriers de paiement et trouver d'autres renseignements importants.





Si vous avez des questions, communiquez avec Croix Bleue Medavie au 1-888-261-4033.

Nous vous remercions pour les soins et services continus que vous fournissez à nos vétérans ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC.